

**Séance publique du 14 mars 2005**

**Délibération n° 2005-2517**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Trois séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004, entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC.

L'objet de ce rapport est de valider trente-et-une nouvelles modifications au projet qui ont des impacts sur vingt-cinq marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 1078 904,07 € TTC et d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux correspondants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Ces modifications sont les suivantes :

- l'abaissement du niveau du plafond de la mezzanine pour le passage des réseaux techniques,
- la modification de la structure porteuse du niveau mezzanine des bureaux 3 (ajout d'un étage supplémentaire par le futur preneur),
- la modification de l'angle foyer mezzanine côté parc (sauvegarde d'un platane et création d'un local de rangement),
- la modification des caniveaux et grilles, la reprise de la rampe de la voie de desserte interne (évolution du réseau des eaux pluviales),
- la modification des puissances électriques pour la fonction spectacle de la salle 3000,
- l'adaptation des doubles peaux pour améliorer le nettoyage des façades,
- la réalisation d'une poutre en béton armé dans le local-commerce au rez-de-chaussée,
- la création d'un faux plafond dans l'arrière-scène (pour cacher les réseaux techniques),
- l'amélioration de performances acoustiques des salles d'exposition,
- la création de longrines rayonnantes, induites par la modification de l'inclinaison des poteaux-cigares,
- la modification des prestations du lot climatisation pour permettre le respect des contraintes acoustiques,
- la modification des hauteurs de portes d'accès pour une meilleure fonctionnalité des locaux techniques et stockages,
- la mise en place d'un second réseau d'eau froide pour la résidence hôtelière,
- les réseaux sous dallage, côté parc, réalisés pour le compte de la société d'économie mixte Cité internationale,
- la réalisation de deux sanitaires publics (côté Rhône et parc),
- la mise au point des passerelles métalliques de la salle 3000,
- la création de l'escalier 99 dans le palais des congrès existant,
- la modification du rangement des cloisons mobiles du local traiteur, niveau 4<sup>o</sup> étage,
- les prééquipements pour la vidéo-projection dans les commissions mezzanine, niveaux 2<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> étages,
- les compléments de désenfumage des foyers latéraux de la salle 3000, niveau 1er étage,
- la modification de la géométrie et du niveau de la dalle haute de la rampe destinée aux poids lourds,
- la modification des portes coulissantes de grande hauteur, niveau exposition,
- la prise en compte de la circulation du camion-poubelle sur la dalle côté Rhône,
- la mise en peinture de la goulotte électrique niveau exposition,
- la prise en compte de réservations en niveau mezzanine côté Rhône pour l'hôtel,
- la modification architecturale des escaliers 100 et 101,
- la modification des fosses d'escalators et ascenseurs, niveau mezzanine,
- les incidences de dimensionnement de la structure de la zone salle 3000 (modification des plans du marché lot n° 7 gros œuvre à la suite des études d'exécution et de synthèse),
- la modification des réseaux de la salle 3000 sous le radier,
- l'amenée d'air frais dans les parkings,
- l'adaptation des fondations zones 1, 2, 3 et sous les escaliers 100 et 101.

Ces modifications techniques ont des impacts sur les lots suivants :

- *lot n° 6 - fondations profondes - marché n° 030319 F*

- . groupement : E2F-Franki fondation,
- . montant initial du marché : 832 455,47 € TTC,
- . incidence financière : + 4 927,52 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 837 383,00 € TTC ;

- *lot n° 7 - réalisation du gros œuvre - marché n° 030380 X*

- . groupement : Campenon Bernard-Lamy-GFC constructions,
- . montant initial du marché à la suite des avenants n° 1, 2 et 3 : 27 161 363,25 € TTC,
- . incidence financière : + 1 008 927,96 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 28 170 291,21 € TTC ;

- *lot n° 8 - charpente métallique, ouvrages béton armé, gradins - marché n° 030566*

- . groupement : SMB-GCC-Sud-Est acoustique-Smac Aciéroïd,
- . montant initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 13 049 793,27 € TTC,
- . incidence financière : - 5 023,20 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 13 044 770,07 € TTC ;

- lot n° 12 - façades doubles peaux - marché n° 030513 R

- . titulaire : Paralu,
- . montant initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 774 607,58 € TTC,
- . incidence financière : - 21 920,29 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 752 687,29 € TTC ;

- lot n° 13 - façades en terre cuite - marché n° 030627 Q

- . titulaire : Eurofaçade,
- . montant initial du marché à la suite des avenants n° 1, 2 et 3 : 2 541 196,41 € TTC,
- . incidence financière : + 53 248,66 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 594 445,07 € TTC ;

- lot n° 14 - cloisonnement - faux plafonds en plâtre - marché n° 030573 G

- . titulaire : Sud-Est Plâtre-Pare,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1, 2 et 3 : 1 310 207,07 € TTC,
- . incidence financière : - 121 300,94 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 188 906,13 € TTC ;

- lot n° 16 - faux plafonds - marché n° 030574 M

- . groupement : Charbonnel-Botta,
- . montant initial du marché : 858 286,92 € TTC,
- . incidence financière : + 27 682,61 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 885 969,53 € TTC ;

- lot n° 17 - portes et menuiseries en bois - marché n° 030471 W

- . titulaire : Suscillon,
- . montant initial du marché à la suite des avenants n° 1, 2 et 3 : 299 834,09 € TTC,
- . incidence financière : + 15 356,64 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 315 190,73 € TTC ;

- lot n° 18 - agencement en bois - marché n° 030575 J

- . titulaire : Suscillon,
- . montant total initial du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 1 993 060,13 € TTC,
- . incidence financière : + 26 505,76 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 019 565,89 € TTC ;

- lot n° 19 - cloisons mobiles - marché n° 030511 P

- . titulaire : Algaflex,
- . montant total initial du marché : 850 803,30 € TTC,
- . incidence financière : + 3 085,68 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 853 888,98 € TTC ;

- lot n° 21 - portes et châssis coupe-feu - marché n° 030628 R

- . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,
- . montant total initial du marché : 832 011,99 € TTC,
- . incidence financière : + 6 639,12 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 838 651,11 € TTC ;

- lot n° 23 - serrurerie - métallique intérieure - marché n° 030512 Q

- . groupement Lenoir-Giraud,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 1 782 400,85 € TTC,
- . incidence financière : + 22 347,25 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 804 748,10 € TTC ;

- lot n° 24 - revêtements de sols durs et faïences - marché n° 030590 A

- . titulaire : Rhodanienne de carrelage,
- . montant total initial du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 541 913,70 € TTC,
- . incidence financière : - 2 392,00 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 539 521,70 € TTC ;

- lot n° 26 - revêtements de sols souples - marché n° 030576 K

- . titulaire : Ciolfi,
- . montant total initial du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 543 730,30 € TTC,
- . incidence financière : - 526,24 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 543 204,06 € TTC ;

- lot n° 27 - peinture, revêtements muraux - marché n° 030589 Z

- . groupement : Paré-Botta,
- . montant total initial du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 798 004,44 € TTC,
- . incidence financière : + 7 117,34 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 805 121,78 € TTC ;

- lot n° 29 - plomberie-sanitaires-Ria - marché n° 030559 R

- . groupement Christin-Cerniaut,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1, 2 et 3 : 2 618 770,64 € TTC,
- . incidence financière : + 499,34 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 619 269,98 € TTC ;

- lot n° 30 - protection incendie - marché n° 030560 S

- . titulaire : TPI,
- . montant total initial du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 850 356,00 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 31 - chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage - marché n° 030467 R

- . titulaire : Axima,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 6 204 673,84 € TTC,
- . incidence financière : + 41 425,91 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 6 246 099,75 € TTC ;

- lot n° 32 - électricité-courants forts - marché n° 030561 T

- . groupement : ETDE-Remelec,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 2 et 3 : 4 357 216,63 € TTC,
- . incidence financière : + 9 831,73 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 4 367 048,36 € TTC ;

- lot n° 33 - électricité-courants faibles - marché n° 030465 P

- . titulaire : ETDE,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 703 469,45 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 34 - système sécurité incendie - marché n° 030469 T

- . groupement Roiret-Sdel-Cegelec,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 711 620,00 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 35 - gestion technique du bâtiment - marché n° 030540 W

- . titulaire : Honeywell,
- . montant total initial du marché à la suite des avenants n° 1 et 2 : 269 236,04 € TTC,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 50 - serrurerie scénique - marché n° 030563 W

- . titulaire : AMG Fechoz,
- . montant total initial du marché : 2 839 238,72 € TTC,
- . incidence financière : - 52 271,18 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 786 967,54 € TTC ;

- lot n° 55 - équipement audiovisuel - marché n° 040621 D

- . titulaire : Ness,
- . montant total initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,
- . incidence financière : + 54 742,39 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 451 481,86 € TTC ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres le 11 février 2005 et notamment l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres sur l'avenant au lot n° 17 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Valide** les trente-et-une modifications de projet ci-avant décrites.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 6 - fondations profondes

- . groupement : E2F-Franki fondation
- . nouveau montant du marché : 837 383,00 € TTC au lieu de 832 455,47 € TTC ;

- lot n° 7 - réalisation du gros œuvre

- . groupement Campenon Bernard-Lamy-GFC constructions,
- . nouveau montant du marché : 28 170 191,21 € TTC au lieu de 27 161 363,25 € TTC ;

- lot n° 8 - charpente métallique, ouvrages en béton armé, gradins

- . groupement : SMB-GCC-Sud-Est acoustique-Smac Aciéroïd,
- . nouveau montant du marché : 13 044 770,07 € TTC au lieu de 13 049 793,27 € TTC ;

- lot n° 12 - façades doubles peaux

- . titulaire : Paralu,
- . nouveau montant du marché : 752 687,29 € TTC au lieu de 774 607,58 € TTC ;

- lot n° 13 - façades en terre cuite

- . titulaire : Eurofaçade,
- . nouveau montant du marché : 2 594 445,07 € TTC au lieu de 2 541 196,41 € TTC ;

- lot n° 14 - *cloisonnement - faux plafonds en plâtre*
  - . titulaire : Sud-Est Plâtre-Pare,
  - . nouveau montant du marché : 1 188 906,13 € TTC au lieu de 1 310 207,07 € TTC ;
- lot n° 16 - *faux plafonds*
  - . groupement : Charbonnel-Botta
  - . nouveau montant du marché : 885 969,53 € TTC au lieu de 858 286,92 € TTC ;
- lot n° 17 - *portes et menuiseries en bois*
  - . titulaire : Suscillon,
  - . nouveau montant du marché : 315 190,73 € TTC au lieu de 299 834,09 € TTC ;
- lot n° 18 - *agencement en bois*
  - . titulaire : Suscillon,
  - . nouveau montant du marché : 2 019 565,89 € TTC au lieu de 1 993 060,13 € TTC ;
- lot n° 19 - *cloisons mobiles*
  - . titulaire : Algaflex,
  - . nouveau montant du marché : 853 888,98 € TTC au lieu de 850 803,30 € TTC ;
- lot n° 21 - *portes et châssis coupe-feu*
  - . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,
  - . nouveau montant du marché : 838 651,11 € TTC au lieu de 832 011,99 € TTC ;
- lot n° 23 - *serrurerie-métallique intérieure*
  - . groupement Lenoir-Giraud,
  - . nouveau montant du marché : 1 804 748,10 € TTC au lieu de 1 782 400,85 € TTC ;
- lot n° 24 - *revêtements de sols durs et faïences*
  - . titulaire : Rhodanienne de carrelage,
  - . nouveau montant du marché : 539 521,70 € TTC au lieu de 541 913,70 € TTC ;
- lot n° 26 - *revêtements de sols souples*
  - . titulaire : Ciolfi,
  - . nouveau montant du marché : 543 204,06 € TTC au lieu de 543 730,30 € TTC ;
- lot n° 27 - *peinture, revêtements muraux*
  - . groupement Paré-Botta,
  - . nouveau montant du marché : 805 121,78 € TTC au lieu de 798 004,44 € TTC ;
- lot n° 29 - *plomberie-sanitaires*
  - . groupement Christin-Cerniaut,
  - . nouveau montant du marché : 2 619 269,98 € TTC au lieu de 2 618 770,64 € TTC ;
- lot n° 30 - *protection incendie*
  - . titulaire : TPI,
  - . aucune incidence financière ;
- lot n° 31 - *chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage*
  - . titulaire : Axima,
  - . nouveau montant du marché : 6 246 099,75 € TTC au lieu de 6 204 673,84 € TTC ;
- lot n° 32 - *électricité-courants forts*
  - . groupement : ETDE-Remelec,
  - . nouveau montant du marché : 4 367 048,36 € TTC au lieu de 4 357 216,63 € TTC ;
- lot n° 33 - *électricité-courants faibles*
  - . titulaire : ETDE,
  - . aucune incidence financière ;
- lot n° 34 - *système sécurité incendie*
  - . groupement Roiret-SDEL-Cegelec,
  - . aucune incidence financière ;

- lot n° 35 - *gestion technique du bâtiment*

- . titulaire : Honeywell,
- . aucune incidence financière ;

- lot n° 50 - *serrurerie scénique*

- . titulaire : AMG Fechoz,
- . nouveau montant du marché : 2 786 967,54 € TTC au lieu de 2 839 238,72 € TTC ;

- lot n° 55 - *équipement audiovisuel*

- . titulaire : Ness,
- . nouveau montant du marché : 1 451 481,86 € TTC au lieu de 1 396 739,47 € TTC.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - compte 231 310 - fonction 0824 - opérations n° 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,